



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Piopolis
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2024, LES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PIOPOLIS ONT ADOPTÉ LE RÈGLEMENT 2024-01
RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LES TAUX D'INTÉRÊT.

QUE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE
RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL OU SUR LE SITE INTERNET DE LA
MUNICIPALITÉ.

QUE CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR LE JOUR DE SA PUBLICATION.

DONNÉ à Piopolis ce 12^e jour de février deux mille vingt-quatre.

A handwritten signature in blue ink, which reads "Emmanuelle Fredette". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière